

### Article 1. Pouvoir adjudicateur

#### Commune d'Etain (55)

Personne responsable :

Monsieur le Maire,  
Mairie d'Etain  
1, Place Jean-Baptiste ROUILLON  
55400 ETAIN

### Article 2. Objet du marché

Etude de faisabilité pour la requalification urbaine et paysagère de la place du Bosquet et du Parc Paul Thierry.

Code CPV : **71300000-1**, Services d'ingénierie.

### Article 3. Caractéristiques principales

Etude de faisabilité pour la requalification urbaine et paysagère de la place du Bosquet et du Parc Paul Thierry intégrant notamment :

- Reprise de voiries et de trottoirs
- Enfouissement de réseaux secs (basse tension, éclairage public et télécom)
- Création de nouveaux équipements de loisirs

### Article 4. Durée du marché

Date prévisionnelle de commencement de la prestation : **Décembre 2017**.

Date prévisionnelle de fin du marché : **Mai 2018**

### Article 5. Forme juridique

Le marché pourra être attribué à un seul opérateur ou à un groupement d'opérateurs solidaires (art. 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) spécialisé aménagements paysagers, voirie et réseaux divers.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

## Article 6. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- ▶ Lettre de candidature (DC1)
- ▶ Déclaration de candidat (DC2) accompagnée des annexes suivantes :
  - Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années,
  - Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables des prestations de même nature que celle du présent marché,
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
  - Liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique,
  - Qualifications professionnelles et/ou références sur des prestations similaires depuis moins de 3 ans,
- ▶ Habilitation du ou des signataires à engager le candidat
- ▶ Attestations indiquées dans la rubrique F1 du NOTI 1
- ▶ Attestations d'assurance responsabilité civile

## Article 7. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- ▶ valeur technique : 60 %
- ▶ prix des prestations : 40 %

## Article 8. Type de procédure

Procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, composée d'une tranche ferme conformément à l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## Article 9. Date limite de réception des offres

**Lundi 13 novembre 2017, à 12h**

## Article 10. Délai minimum de validité des offres

**120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 11. Condition de retrait du dossier de consultation

Remis gratuitement :

- ▶ soit par voie informatique sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics.com
- ▶ soit par voie informatique sur le site internet de la Mairie d'Etain à l'adresse suivante : <http://www.ville-etain.fr/marches-publics.html>
- ▶ soit par courrier après demande à l'adresse visée au paragraphe 1. Le document sera transmis dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande.